

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE AU SECRETAIRE DE LA SECTION  
DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS-  
CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS**

**LA PRESIDENTE DE LA SECTION DISCIPLINAIRE**

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R. 712-13 et suivants ;
- Vu l'arrêté portant composition de la section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants en date du 24 janvier 2022 ;
- Vu la nomination de Madame Zira SEMSOUM en qualité de secrétaire de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants en date du 1<sup>er</sup> février 2018 ;

**ARRETE**

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Zira SEMSOUM pour les actes suivants :

- Les actes d'information de la saisine de la section disciplinaire ;
- Les actes de convocation aux commissions d'instruction et aux formations de jugement ;
- Les actes de notification des jugements aux personnes visées à l'article D.712-41 du code de l'éducation ;
- Les actes d'information de la saisine du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) statuant en matière disciplinaire et de transfert du dossier au CNESER.

Article 2:

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 22 février 2022

La Présidente de la section disciplinaire du Conseil  
académique compétente à l'égard des enseignants-  
chercheurs et des enseignants



Madame Karine BERTHELOT-GUIET